Le CPAS de BEYNE-HEUSAY...



Une organisation efficace



Une administration bienveillante



Qui lutte contre toute forme de précarité Qui accompagne les jeunes dans leurs perspectives d'avenir

Qui s'engage dans l'insertion socioprofessionnelle



PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2019-2024



Avant-Propos

Le CPAS de Beyne-Heusay, dans le cadre de la compétence qui lui est conférée par la loi organique du 8 juillet 1976, a pour mission fondamentale d'octroyer l'aide sociale due par la collectivité aux familles et aux personnes. Le but est de garantir à chacun le droit de vivre dans des conditions conformes à la **dignité humaine**.

L'autonomie dont jouit le CPAS est principalement de définir, dans les limites des dispositions légales, le droit à l'aide sociale, d'organiser les services et de rassembler les moyens permettant d'atteindre cet objectif.

Outre cette compétence exclusive, le CPAS bénéficie également d'une autonomie qualifiée **d'organique** dans la mesure où il dispose d'une personnalité juridique distincte et d'un pouvoir de décision propre conférés par le pouvoir fédéral. En effet, le conseil de l'action sociale règle tout ce qui est de la compétence du centre public d'action sociale, à moins que la loi n'en dispose autrement (article 24 de la loi organique).

Au-delà des missions légales qui lui sont attribuées par l'Etat Fédéral et la Région Wallonne, le CPAS peut exercer des missions qui répondent à un besoin de la population et qui, par conséquent, traduisent une **politique sociale**.

Origine du PST

Avec le décret du 19 juillet 2018 modifiant la loi organique des CPAS, le conseil de l'action sociale se voit attribuer de nouvelles compétences, notamment l'adoption, dans les deux mois qui suivent son installation, d'une déclaration de politique sociale énonçant les intentions politiques qu'il entend poursuivre et développer au cours de la législature. De cette déclaration politique, et de la collaboration entre le conseil de l'action et de l'administration, naîtra le programme stratégique transversal, envisagé comme un outil de gouvernance pluriannuel au service de la modernisation de la gestion publique locale.

Comme son nom l'indique, le Programme Stratégique Transversal a été pensé par le législateur dans une perspective à **long terme**. En effet, il est étroitement associé à la législature en cours, voire au-delà. Conçu dans une démarche **évolutive**, le programme stratégique transversal trace une feuille de route destinée à faire l'objet d'une

évaluation périodique en vue de l'adapter si nécessaire au contexte local sur base duquel il est construit.

Outre les nombreux avantages envisagés par le législateur, ce nouvel outil offre la possibilité aux institutions de déterminer un **cadre de travail** dont les axes principaux, pour le CPAS de Beyne-Heusay, sont les suivants :

- L'administration générale,
- L'insertion socioprofessionnelle,
- La précarité,
- La jeunesse.

Structure du PST

Le Programme Stratégique Transversal se compose de deux volets :

- Un volet interne intégrant les moyens visant à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration générale,
- Un volet externe développant les politiques sociales.

Sa structure se présente telle une pyramide au sommet de laquelle se situent les **objectifs stratégiques** traduisant la vision politique. Ces derniers sont ensuite déclinés en **objectifs opérationnels** précisant les moyens mobilisés eux-mêmes concrétisés par des **actions** constituant la base de ce schéma.

Elaboré au regard des moyens humains et financiers nécessaires, le Programme Stratégique Transversal du CPAS est le fruit de l'investissement des membres du comité de pilotage et des acteurs de terrain mais également de l'ensemble des collaborateurs et partenaires qui participeront à la mise en œuvre de ce projet. En effet, le CPAS veillera à développer, dans le respect de l'autonomie et de la complémentarité de chaque institution, des partenariats et ce dans l'optique de qualité de service offert à la population.

Les lignes qui suivent décrivent le fonctionnement, les missions mais surtout les projets des différents services du CPAS de Beyne-Heusay pour la législature 2019-2024.

UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET BIENVEILLANTE

L'administration générale joue un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien du CPAS. Il s'agit pour les gestionnaires administratifs de mettre leurs compétences au profit des bénéficiaires, des services et des organes décisionnels. Ils sont le lien entre les différents acteurs du CPAS et participent de cette manière à la réalisation des missions du centre.

1. La Direction générale

La loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS définit les fonctions du Directeur général, anciennement nommé Secrétaire de CPAS. Il est chargé, entre autres, de la préparation des dossiers soumis au bureau permanent et au conseil de l'action sociale, de la rédaction des procès-verbaux et de la transcription des délibérations. Il dirige les services du CPAS et est le chef du personnel. Dans le cadre du PST, le Directeur général est chargé de sa mise en œuvre.

2. Le secrétariat

Le travail de secrétariat relève de l'ensemble des services. Il s'agit, pour ce qui concerne l'administration générale, d'assister le Directeur général dans la réalisation de ses missions légales. A cette gestion, s'ajoutent de nombreuses démarches administratives liées à l'octroi de subventions qui financent l'ensemble de nos projets ou encore à la création d'outils de travail, tels que ceux nécessaires à l'élaboration et au suivi du PST.

Avoir un secrétariat permet aux travailleurs de terrain de se concentrer sur leurs missions et d'offrir aux usagers un service de qualité.

3. La gestion du personnel

La gestion du personnel comporte plusieurs facettes complémentaires, indissociables et indispensables à la bonne marche de l'institution. En effet, le service assure toutes les démarches relatives à l'emploi.

Il organise les procédures de recrutement, veille au respect des prescrits relatifs à l'engagement, à l'accueil des nouveaux engagés, à la formation du personnel et à son évaluation régulière en cours de carrière.

Il procède au traitement des rémunérations et à l'établissement de toute une série d'actes auxquels tout employeur doit se conformer.

Celui-ci s'assure également du bien-être des travailleurs et ce en collaboration avec nos deux conseillers en prévention : le service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT) et le service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT).

4. L'accueil

La qualité de l'accueil est primordiale en CPAS. En effet, les demandes d'aide émanent d'un public touché par l'une ou l'autre forme de fragilité. Cette fragilité peut être sociale, financière, relationnelle, physique, ... Le soutien et l'attention apportés sont d'autant plus importants.

5. La gestion financière

La gestion financière du CPAS relève des prérogatives du Directeur financier. En effet, il effectue les recettes, acquitte les dépenses, constitue les garanties, procède aux saisies, gère la trésorerie. Le Directeur financier est le garant de la gestion financière du centre.

6. La gestion comptable et le recouvrement

Outre les attributions conférées par la loi organique au Directeur général et au Directeur financier, d'autres obligations légales s'imposent en matière de paiement, de gestion comptable ou de recouvrement. La tenue de la comptabilité exige un contrôle régulier et le traitement d'une multitude d'actes administratifs.

7. La gestion du patrimoine et des marchés publics

Les missions principales de ce service consistent à contracter les assurances nécessaires et à garantir la maintenance du patrimoine immobilier et mobilier du CPAS ainsi que du patrimoine immobilier de l'administration communale occupé par nos services.

Les travaux qui découlent de la maintenance et de l'entretien du patrimoine du CPAS sont exécutés principalement par notre service ouvrier mais également par celui de l'administration communale. En ce qui concerne les projets de plus grande envergure, le CPAS fait appel à une société externe via la procédure des marchés publics. Pour ce faire, l'agent en charge de cette gestion doit s'assurer du respect des dispositions légales en la matière ainsi que de la mise en œuvre des règles de sécurité préconisées par notre conseiller en prévention et sécurité.

Etre une organisation efficace et structurée par des procédures formalisées

Durant la législature 2019-2024, assurer la mise en œuvre du Programme Stratégique Transversal

Après une élaboration de plusieurs mois, il s'agit de veiller à la mise en œuvre et à l'actualisation des actions proposées dans le PST. Faire vivre ce programme, c'est assurer un suivi continu des actions menées, c'est procéder à des évaluations constantes et adapter les objectifs fixés en regard des nouvelles contraintes ou opportunités rencontrées. La philosophie de travail reste la même à chaque étape de notre PST, à savoir un travail de collaboration entre les différents intervenants (les bénéficiaires des actions, les acteurs de terrain, le comité de pilotage et les organes de décision).

Elaborer de manière continue des procédures de travail spécifiques à chaque domaine d'action

Tous les services de l'administration

Formaliser, à l'aide d'un inventaire, un descriptif précis des tâches propres aux missions de chacun facilitera la prise en charge des fonctions, et ce lors du remplacement d'un agent ou de l'entrée en service d'un nouveau collègue, et participera, de cette manière, à la continuité des services.

AMO Arkadas

L'objectif est de concevoir de nouvelles procédures spécifiques au travail de prévention sociale et éducative, l'intérêt étant d'apporter une meilleure visibilité des difficultés rencontrées et de permettre à l'équipe éducative de proposer des projets plus adaptés.

A cette fin, l'AMO Arkadas procèdera à l'actualisation des rapports d'activités et des grilles de projet, d'évaluation et des fiches d'intervention qui les composent.

Le CISP Gavroche

Les cours théoriques des trois filières de formation seront mis en adéquation avec les référentiels de compétences de chacune. La corrélation entre les cours et les référentiels permet, tant aux stagiaires qu'aux formateurs, de se situer dans le parcours de formation entre les compétences acquises et celles à développer.

Suite à l'adoption le 29 avril 2019 d'un nouvel arrêté d'application relatif au fonctionnement des CISP, il convient d'adapter le tableau d'accompagnement social des stagiaires. Ce dernier, présenté sous la forme d'une « ligne du temps », participe au respect de la nouvelle règlementation et à l'accompagnement des stagiaires dans leur parcours de formation.

Mettre en place une politique de gestion des ressources humaines

S'assurer de la création de fiches de fonction dans chacun des services. Ces dernières permettent aux agents de mieux comprendre leur rôle et leurs missions au sein du centre. Elles mettent en lumière les principaux éléments qui caractérisent la fonction et déterminent ainsi les compétences requises pour occuper le poste. Ces informations sont essentielles pour un recrutement qui se veut efficace.

Une organisation efficace du personnel sous-tend à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des départs à la retraite assurant la régularité et la continuité des services à la population.

Etre un CPAS soucieux du bien-être de ses agents

Mettre en place une politique d'accueil des nouveaux agents

L'action du service sera de créer un document unique d'accueil énonçant toutes les démarches à réaliser. L'objectif sera de veiller à la sécurité et au bien-être de l'agent mais également au respect des prescrits légaux en matière d'engagement (rédaction d'un contrat de travail, déclaration à la DIMONA, ...). Une procédure écrite permettra au CPAS d'assurer à ses nouveaux collaborateurs un accueil de qualité, et ce, de manière cohérente et structurée pour chaque service. A cette fin, un portefeuille de documents à transmettre dès l'entrée en fonction sera créé.

Mettre à disposition un bâtiment plus spacieux pour offrir un cadre de travail agréable et sécurisant

La volonté d'offrir aux services des espaces de travail plus spacieux reste un projet à concrétiser... Depuis plusieurs années, le CPAS cherche des bâtiments dans lesquels il pourrait s'installer. Une opportunité s'offre peut-être avec la vente d'un bâtiment situé près de son siège central. Ce dernier présente de nombreuses possibilités, d'une part des locaux de grande envergure, mais surtout, une vaste surface couverte qui pourrait permettre au CPAS de stationner l'ensemble de ses véhicules.

Afin de rendre ce bien fonctionnel, le service du patrimoine devra entreprendre diverses actions liées aux travaux d'aménagement du bien immobilier. Ce projet ambitieux démontre la volonté du CPAS de veiller au bien-être de ses agents en leur offrant un cadre de travail agréable et sécurisant.

UN CPAS QUI S'ENGAGE DANS L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

L'insertion sociale et professionnelle des personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de l'emploi est un projet émancipateur. Ce secteur aide et accompagne les personnes à surmonter de nombreux freins à l'emploi tels que le faible soutien social, la perte de confiance, le décrochage scolaire, le manque d'expérience professionnelle, des problèmes familiaux et d'endettement ou encore un ou plusieurs handicaps.

Face à ces difficultés plurielles, notre CPAS entend s'affirmer au quotidien comme vecteur d'une insertion socioprofessionnelle qui favorise émancipation sociale et développement personnel.

1. Le service insertion socioprofessionnelle

L'objectif général de ce service est de permettre d'acquérir un maximum de compétences et d'outils pour trouver ou retrouver du travail. Le suivi peut aller de la détermination du projet à la recherche d'emploi, en passant par toutes les actions susceptibles de formaliser l'insertion socioprofessionnelle.

2. Les services de l'économie sociale

Le CISP Gavroche

Le Centre d'Insertion Socioprofessionnelle (CISP) "Gavroche" est un centre de formation agréé par le Service Public Wallon depuis 2000. Il propose trois formations dans les secteurs suivants :

- la filière "service aux personnes : nettoyage et blanchisserie",
- la filière "couture et vente",
- la filière "agent de centre d'appels, agent administratif et agent d'accueil".

Ces trois formations ont une durée d'un an. Elles donnent la possibilité aux stagiaires d'assister à des cours théoriques et de s'initier aux pratiques du métier visé. Ils bénéficient pendant la formation d'un accompagnement en groupe ou en individuel. Ils ont en outre l'opportunité de concrétiser leur apprentissage par des stages en entreprise.

Depuis 2014, afin de répondre à des problématiques complexes, telle que la santé mentale, le CISP Gavroche développe des partenariats avec des acteurs locaux qui apportent une expertise complémentaire. Il travaille également en collaboration avec le Forem via l'appel à projets PAC 9 pour proposer deux autres formations :

- "Prêt-e pour mon emploi dans la vente": un jobcoaching pour les demandeurs d'emploi ayant déjà une expérience dans la vente,
- "# Go !" : une (re)mobilisation des jeunes de 18 à 25

Home Service IDESS

En 2009, une IDESS (Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité) a été créée. Subventionnée par la Région Wallonne, cette entreprise d'économie sociale offre des services de proximité de trois types :

- Les petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat : c'est-à-dire ceux qui ne nécessitent pas de qualification particulière.
- L'aménagement et l'entretien des espaces verts: il s'agit de la tonte des pelouses, la taille des haies, le désherbage, le bêchage des jardins et potagers, le ramassage et l'évacuation des déchets verts, le nettoyage des tombes, etc.
- Le transport social destiné aux personnes "précarisées" n'ayant pas de possibilité de transport.

En termes de finalité sociale, Home service IDESS permet de répondre aux besoins exprimés en matière de travaux de faible envergure ne suscitant pas d'intérêt pour les professionnels du secteur privé. Le service contribue de cette manière à maintenir une certaine autonomie des personnes âgées souhaitant rester à domicile.

3. La commission emploi et la cellule insertion du CPAS de Beyne-Heusay

Le service insertion socioprofessionnelle, le CISP Gavroche et le Home Service IDESS sont tous trois membres de :

La **Commission Emploi** : elle rassemble plusieurs partenaires et acteurs de l'emploi de la commune de Beyne-Heusay et alentours. Ensemble, ils unissent leurs compétences, leurs savoirs et leurs spécificités, afin de donner aux bénéficiaires plus de chance d'accéder à l'emploi ou à la formation et ce notamment par la mise en place de projets, tels que le salon de l'emploi, des ateliers, des cours théoriques de permis de conduire, etc.

La **Cellule Insertion** : elle a pour objectif la cohérence et l'homogénéité du suivi des bénéficiaires. Elle assure une coordination interne des services d'insertion du CPAS.

Adapter l'insertion socioprofessionnelle en tenant compte des besoins socioéconomiques des bénéficiaires

Pour effectuer sa demande de renouvellement d'agrément en 2022, le CISP Gavroche doit tenir compte de l'évolution socioéconomique des trois secteurs d'activités visés par ses trois filières de formation. Les programmes et les outils pédagogiques ainsi que l'accompagnement social seront adaptés en fonction des besoins identifiés.

Il en est de même pour le service IDESS qui, dans la perspective d'une extension de son agrément, devra penser et opérer sa réorganisation.

Le service insertion socioprofessionnelle, quant à lui, axera son action sur le développement de partenariats.

Optimaliser la coordination entre les services de l'ISP au profit des bénéficiaires et des travailleurs

L'utilisation d'un outil informatique commun à tous les services favorisera l'échange d'informations sur l'accompagnement des bénéficiaires. Il permettra la mise en place de parcours d'insertion socioprofessionnelle fluides et stables.

Le service insertion du service social, le service IDESS et le CISP Gavroche seront centralisés dans un même lieu de travail. Cette proximité facilitera leur communication et marquera auprès des bénéficiaires l'emplacement d'un site unique consacré à l'insertion socioprofessionnelle.

Elaborer une stratégie de communication adaptée à tous les bénéficiaires

La communication des services de l'ISP avec ses bénéficiaires doit s'adapter aux réseaux sociaux. La sensibilisation s'effectuera désormais par ce biais pour créer de la proximité et entretenir un lien particulier avec le public concerné. Dans un premier temps, une page Facebook Pro sera conçue. Un calendrier de publication dynamique reprenant les thèmes à aborder et les informations à transmettre sera ensuite mis en place.

Accroître la promotion des services de l'économie sociale pour se faire connaître auprès de la population beynoise notamment des personnes âgées désireuses de bénéficier de services à domicile

L'atelier de couture du CISP Gavroche créera des points relais de dépôt et de reprise de marchandises dans chaque entité de la commune. Leur promotion sera assurée auprès des citoyens via les nouveaux supports.

Les services de l'économie sociale, l'IDESS et le CISP Gavroche éditeront des supports de promotion de leurs activités : affiches, flyers et autres contacts visuels. La communication, qui se veut claire et attractive, sera ajustée à la clientèle visée.

La visibilité des services de l'économie sociale, l'IDESS et le CISP Gavroche augmentera lors des manifestations publiques locales. En plus des stands et des supports promotionnels, le contact humain sera privilégié car il est plus adapté auprès d'une population précarisée et/ou âgée.

UN CPAS QUI LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE PRECARITE

Tout cadre d'un CPAS comprend obligatoirement un travailleur social, dont la mission première est « d'aider les personnes et les familles à surmonter ou à améliorer les situations critiques dans lesquelles elles se trouvent. A cette fin, il procède aux enquêtes sociales préparatoires aux décisions à prendre par les conseillers, fournit la documentation et les conseils et assure la guidance sociale des intéressés ». L'enquête sociale se termine par un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide à la personne et propose les moyens les plus appropriés afin d'y faire face.

Le travailleur social fournit tous conseils et renseignements utiles et effectue les démarches de nature à procurer aux intéressés tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation. Il assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés.

Le CPAS de Beyne-Heusay offre à ce jour un éventail de services sociaux à la population.

1. L'aide générale

Elle traite des demandes d'aide individuelle telles que l'octroi du revenu d'intégration sociale, les aides financières, les avances sur allocations sociales ainsi que les aides médicales et pharmaceutiques.

2. La médiation de dettes

Ce service est agréé par la Région Wallonne et s'adresse à toute personne confrontée à un problème de surendettement. L'objectif est d'aider la personne à retrouver un équilibre financier et à rembourser ses dettes tout en menant une vie conforme à la dignité humaine.

3. La cellule énergie

Elle aide à la gestion énergétique liée au paiement de consommation en gaz, en électricité ou encore en eau. Elle accompagne dans les démarches avec les fournisseurs, guide dans la gestion budgétaire et propose des actions de prévention destinées à réduire le coût des factures.

4. Le logement

Ce service assiste les personnes confrontées à divers problèmes en matière de logement. Il aide les personnes dans la recherche d'un logement, peut octroyer une garantie locative ou encore mettre à disposition un logement de transit ou d'urgence.

5. L'Initiative Locale d'Accueil (ILA) et le service « étrangers »

Toute personne d'origine étrangère dispose d'un droit à l'aide sociale. Certains demandeurs d'asile peuvent prétendre à un hébergement dans une des initiatives locales d'accueil (ILA) développées par les CPAS ou à une aide financière. Deux ILA ont été créées : l'ILA l'Etape située sur la Grand'Route et l'ILA l'Escale située rue Jean Jaurès.

6. L'insertion sociale

Ce service agréé par la Région Wallonne permet l'insertion sociale des personnes grâce à un suivi individuel régulier basé sur la construction d'un projet et la mise en œuvre de diverses activités collectives telles que des ateliers cuisine, du bricolage, des balades, etc.

7. Les repas à domicile

La livraison de repas est accessible à toute personne habitant la commune. Les repas sont confectionnés par un traiteur et distribués par le CPAS. Leur prix varie en fonction du montant des revenus des clients, déterminés sur base de l'enquête réalisée par le travailleur social.

8. La prévoyance sociale

Les missions de ce service consistent principalement en l'accompagnement des personnes handicapées et celui des futurs retraités dans leurs démarches administratives auprès des divers organismes fédéraux.

Agir contre la précarité du logement en optimisant les partenariats afin d'assurer un accompagnement de qualité pour l'usager

La problématique du logement sous ses différents aspects relève de la compétence de plusieurs institutions : du CPAS (le service logement et énergie), de l'administration communale (le service logement, urbanisme, environnement et population), de la police, des sociétés de logements sociaux, ... L'objectif est de travailler ensemble, d'unir ses compétences et ressources humaines, de mutualiser ses moyens et de créer des synergies afin de répondre aux demandes d'informations diversifiées du citoyen.

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune, des réunions trimestrielles d'échange et d'information seront mises en place. Diverses problématiques relatives au logement notamment les expulsions pourront y être abordées et traitées, et ce d'un point de vue technique comme social.

Agir contre la précarité du logement en développant l'information afin d'assurer un logement décent à prix abordable à chacun

Une information de base sera réalisée par la transmission de documents qui reprendront tous les renseignements pratiques nécessaires.

Une information et une sensibilisation seront également apportées afin de renforcer l'aide aux personnes sans abri, en recherche d'un logement, ... L'octroi d'une garantie locative ou d'un logement d'urgence, de transit ou d'insertion pourra être proposé.

Agir contre la précarité sociale et son évolution sociétale en garantissant et en adaptant l'accès aux droits fondamentaux à tous les citoyens

Envisager l'insertion sociale des personnes en leur proposant des projets plus adaptés. Le CPAS offre aux bénéficiaires la possibilité de participer à diverses activités (groupe « redynamisation », « revalorisation », projets du service d'insertion sociale, …) qui seront revues et repensées afin de mieux correspondre à l'évolution de leurs besoins.

La violence entre partenaires se retrouve dans toutes les couches de la société. Cependant, l'accumulation de facteurs de stress dans les milieux défavorisés augmente la difficulté de s'y soustraire. Il apparaît nécessaire de pouvoir la détecter et orienter les personnes. Le service va développer un accompagnement plus adapté en matière de violence conjugale et intrafamiliale en désignant un référent formé à la thématique.

Agir contre la précarité « endettement » par des actions de prévention et de sensibilisation

Il est essentiel de relancer un travail de prévention au surendettement en collaboration avec le GILS et les écoles de l'entité. Il s'agit d'organiser et d'animer des ateliers pour les enfants des écoles de l'entité (élèves de $5^{\rm ème}$ et $6^{\rm ème}$ primaire) ayant pour thèmes : la consommation, la gestion d'un budget, le crédit, les valeurs personnelles/sociales, l'économie d'énergie, ...

Agir contre la précarité énergétique en informant les publics au plus près de leurs besoins

Devenu interlocuteur privilégié des ménages éprouvant des difficultés au paiement de leurs factures « énergie », le CPAS activera de nouveaux leviers de prévention notamment par la mise en place d'animations proposant de nouvelles thématiques (atelier d'économie domestique, réunion de sensibilisation, exposition, pièce de théâtre, ...).

UN CPAS QUI ACCOMPAGNE LES JEUNES DANS LEURS PERSPECTIVES D'AVENIR

Le secteur de l'aide à la jeunesse développe un travail pédagogique, éducatif et culturel d'accompagnement à la scolarité et à la formation citoyenne du jeune de moins de 22 ans. Le soutien prodigué au jeune et à sa famille concerne toute difficulté d'ordre scolaire, social, familial ou encore économique. L'accompagnement de proximité, qui se veut avant tout préventif, vise à permettre au jeune d'acquérir les codes sociaux nécessaires à son épanouissement au sein de la société.

1. L'école de devoirs « le Tremplin »

Créée en 1986, l'école de devoirs « le Tremplin » est agréée et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette structure d'accueil d'enfants de 6 à 12 ans développe, en dehors des heures scolaires, un travail pédagogique d'accompagnement à la scolarité et d'éveil à la citoyenneté. Il s'agit d'un service ouvert à tous sans discrimination. Une priorité est cependant accordée aux enfants fréquentant les écoles de la commune, résidant sur le territoire ou étant primo-arrivants.

L'enfant est pris en charge dans un cadre moins formel que celui de l'école. Cet accueil de proximité, propice à la création d'un lien de confiance entre l'enfant et les équipes pédagogiques, permet un travail de fond prenant en compte la situation personnelle et familiale du jeune.

Outre l'aspect scolaire, l'école de devoirs doit remplir une mission d'ordre social, culturel et éducatif auprès des enfants. A cette fin, elle leur propose divers projets tels que la visite de bibliothèques, de musées mais également l'organisation d'activités sportives et d'ateliers.

2. L'AMO « Arkadas »

Également agréée et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AMO "Arkadas" aide tout jeune de moins de 22 ans. Sa compétence territoriale s'étend aux communes de Beyne-Heusay, Blegny, Fléron et Soumagne. Bien que l'AMO soit active sur plusieurs communes, 40% des demandes d'intervention émanent de personnes habitant Beyne-Heusay.

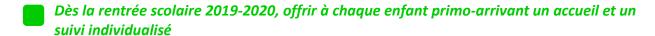
Ce service d'aide en milieu ouvert a pour mission l'aide préventive, tant sociale qu'éducative, au bénéfice des jeunes dans leurs rapports avec leur environnement social et familial.

L'AMO intervenant toujours sur base volontaire, la participation active du jeune et de son entourage est la base de la relation.

L'aide apportée par l'AMO "Arkadas" comporte deux axes :

La prévention éducative peut être définie comme une aide sociale et éducative qui vise à favoriser l'épanouissement du jeune dans son environnement social et familial, de manière à prévenir toute rupture ou dégradation de la situation. Il s'agit, de la part de l'éducateur, d'un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et d'une intervention socio-pédagogique qui s'opère notamment par la mise en œuvre de projets personnels. Il peut aussi se positionner en tant que médiateur entre le jeune et sa famille et soutenir celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales.

La prévention sociale vise à apporter une réponse plus globale à des difficultés individuelles et collectives. Le travail de l'éducateur se traduit par sa présence physique dans les endroits fréquentés par les jeunes. L'éducateur tente d'imposer son empreinte dans l'environnement du jeune afin d'être un relai connu. Dans ce cadre, l'AMO développe de nombreux projets tels que le groupe des mamans, le projet théâtre, "ouverture sur le monde", été jeunes, etc.



Les éducateurs de l'école de devoirs sont de plus en plus démunis face aux difficultés rencontrées par les enfants migrants lors de leur arrivée sur le territoire. Afin de les aider au mieux et faciliter, à notre échelle, leur intégration, l'école de devoirs souhaiterait élaborer pour chacun un projet d'accueil personnalisé tenant compte de leur histoire, leur vécu.

Le service désire, entre autres, donner du sens aux apprentissages en utilisant différents outils tels que « Google traduction », des jeux de rôle, des livres ou encore le sport, permettre aux enfants de s'exprimer sans forcément maîtriser la langue du pays d'accueil et de tisser des relations sociales avec d'autres enfants.

Pour atteindre ces objectifs, les éducateurs suivront toute formation utile et accentueront leurs collaborations avec les parents, enseignants et autres intervenants.

D'ici un an, déplacer l'antenne centrale de l'école de devoirs sur le versant Queue-du-Bois -Bellaire afin d'en faciliter l'accès aux enfants géographiquement plus éloignés

Il est important de donner à chaque enfant l'opportunité de pouvoir bénéficier d'un soutien scolaire, qu'il soit scolarisé sur l'un ou l'autre versant de la commune. L'ouverture d'une antenne plus accessible géographiquement permettra de répondre à la demande récurrente de parents en difficulté de mobilité.

Synchroniser deux services (école de devoirs-éducateurs de rue) afin de donner en amont du cadre à des enfants en manque de repères

Suite à un stage multisports organisé durant les vacances, les enfants de l'école de devoirs ont eu l'opportunité de participer à des cours de danse et de fitness encadrés par les éducateurs de rue et leurs propres jeunes. Des demandes ont émané de part et d'autre afin de poursuivre l'expérience. L'envie de créer un projet commun est née. Concrètement, enfants et adolescents se rencontreraient une fois par mois, encadrés par un éducateur de chaque entité, afin de suivre une séance de sport. Outre le bien-être que peut procurer l'exercice physique aux enfants, ce projet offre l'opportunité de renforcer le travail de prévention par le biais de la pratique sportive qui requiert entraide, solidarité, respect de soi et d'autrui dans un contexte environnemental différent du quotidien de l'enfant.

Durant la législature 2019-2024, améliorer et formaliser la prise en compte des demandes informelles et sous-jacentes afin d'identifier au mieux les besoins

Concrètement, une analyse sera réalisée en 2020, l'objectif étant de réaliser un état des lieux des besoins sur le territoire de l'AMO. L'élargissement du travail de terrain et la formalisation des demandes « invisibles » et ponctuelles apporteront également une vision globale des moyens à mettre en œuvre.

A partir d'octobre 2019, proposer aux adolescentes de 12 à 20 ans un espace de parole spécifique afin qu'elles évoluent en tant que « femme » dans la société

Dans cette optique, l'AMO Arkadas contactera les adolescentes suivies dans le cadre des préventions sociales et éducatives pour organiser une rencontre et leur présenter le projet. Une fois le groupe constitué, diverses activités hebdomadaires seront proposées aux jeunes au cours desquelles elles pourront s'exprimer et acquérir la confiance nécessaire. Ce projet sera soumis à une évaluation annuelle qui permettra au service de recadrer ses actions.